



SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL  
D'ELECTRICITE DE  
HAUTE GARONNE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 05 JANVIER 2016  
N° d'ordre de la délibération : 2  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 17/12/2015  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 5 janvier 2016 à 11 heures 00  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

**Objet : Programme d'éclairage 2016**

Etaient présents : Messieurs IZARD, AUMONIER, BEZIAT, FERRES, CLEMENCON, DEBEAURAIN, DESOR, MORANDIN, SARRALIE, STRAMARE

Etaient absents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs RIVAL, BOUBE, COMET, MENGAUD et RASPEAU

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du comité syndical du 3 juillet 2014 attribuant au bureau la délégation d'établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget;

Considérant que le programme d'éclairage 2016 doit s'inscrire dans les orientations prises par le comité syndical en matière de transition énergétique ;

Après en avoir délibéré, le bureau du SDEHG décide de fixer comme règles d'élaboration du programme d'éclairage 2016 :

- Les opérations de modernisation permettent de réaliser des économies d'énergie et peuvent concerner une rue entière ou tous les appareils rattachés à un même coffret de commande.
- Les opérations de création utilisent les technologies les plus performantes en matière d'économies d'énergie.
- Ces opérations sont éligibles au programme dès que les communes ont donné leur accord par délibération sur les conditions techniques et financières de l'étude qui leur a été transmise.
- Les demandes communales sont étudiées par les services techniques dans l'ordre d'arrivée.

Résultat du vote :

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Pour                      | 10 |
| Contre                    | 0  |
| Abstention                | 0  |
| Non participation au vote | 0  |

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le **13 JAN. 2016**